
Fiches thématiques

La formation tout au long de la vie



Avertissement

Les sites Internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les chiffres internationaux mettent en ligne les actualisations de certaines données présentées dans les fiches thématiques.

Sur le site Internet www.insee.fr, ces données sont rassemblées dans la partie intitulée « Bilan Formation-Emploi » accessible à partir du thème « Enseignement - Éducation ». Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

3.1 Formation des adultes

D'après l'enquête sur la Formation des adultes réalisée au second trimestre 2012 en France métropolitaine, 51 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont participé à au moins une formation au cours des douze derniers mois, quel qu'en soit l'objectif, professionnel ou personnel (**taux d'accès annuel à la formation**).

L'accès à la formation diminue avec l'âge. Toutes formations confondues, entre 25 et 34 ans, six personnes sur dix ont participé à au moins une formation alors qu'entre 55 et 64 ans, ce n'est plus le cas que d'une personne sur trois. Si on se restreint aux formations diplômantes, le taux d'accès annuel à la formation est de 4 %. Il atteint près de 9 % pour les 25-34 ans et baisse significativement aux âges plus élevés notamment après 45 ans.

La plupart des formations étant suivies dans un but professionnel (plus de sept formations sur dix), les personnes appartenant à la population active (qu'elles soient en emploi ou au chômage) se forment plus fréquemment que celles qui sont inactives. Parmi les actifs, ce sont les personnes en emploi qui ont le plus souvent accès à la formation. Entre 25 et 64 ans, 58 % des personnes en emploi au second trimestre 2012 ont participé à une formation au cours des douze derniers mois, contre 39 % des chômeurs et 23 % des inactifs. Les salariés se forment plus que les

non-salariés, car ils participent plus souvent à des formations suivies dans un but professionnel (51 % contre 33 %).

Si les taux d'accès à la formation des hommes et des femmes sont globalement semblables, la participation des hommes à la formation non diplômante pour raisons professionnelles est légèrement supérieure à celle des femmes, notamment pour les personnes en emploi (50 % contre 48 %).

L'accès des salariés à la formation pour raisons professionnelles dépend fortement des caractéristiques de leur entreprise. Ils se forment d'autant plus que l'établissement dans lequel ils travaillent est de grande taille. La catégorie socioprofessionnelle joue également. Ce sont les cadres qui se forment le plus : deux sur trois se forment pour raisons professionnelles dans l'année, alors que c'est le cas d'à peine plus d'un ouvrier sur trois. À taille d'établissement équivalente, les cadres et les professions intermédiaires accèdent plus souvent à la formation que les employés ou les ouvriers.

Chez les ouvriers et les employés, les femmes accèdent nettement moins que les hommes à la formation pour raisons professionnelles alors que chez les cadres et les professions intermédiaires, il n'y a pas de différence marquée entre hommes et femmes. ■

Définitions

Taux d'accès annuel à la formation : il est calculé sur les 25-64 ans en rapportant le nombre de personnes ayant accédé à au moins une formation durant les douze mois précédant l'enquête, à l'ensemble de la population. La formation correspond ici à toutes les formes d'apprentissage organisé, impliquant la présence d'un formateur, y compris à distance. Cette définition de la formation, préconisée par Eurostat, est beaucoup plus large que celle utilisée dans l'enquête Emploi jusqu'en 2012. C'est pourquoi le taux d'accès annuel à la formation des 25-64 ans, qui était de 21 % en 2010 selon l'enquête Emploi, passe à 51 % avec l'enquête AES 2012.

Pour en savoir plus

- « La formation des adultes - Un accès plus fréquent pour les jeunes, les salariés des grandes entreprises et les plus diplômés », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.

Formation des adultes 3.1

1. Taux d'accès annuel à la formation¹

en %

	Toute formation ²	Formation diplômante	Formation non diplômante	dont : formation non diplômante pour raisons professionnelles
Âge				
25-34	61,1	8,8	57,5	49,3
35-44	57,7	3,2	56,5	47,9
45-54	50,4	2,0	49,6	43,0
55-64	32,8	0,5	32,7	20,1
Sexe				
Homme	50,2	3,2	49,0	42,9
Femme	50,8	3,8	49,2	37,5
Situation sur le marché du travail				
Emploi	57,6	3,4	56,4	49,1
Chômage	38,8	5,8	35,7	26,5
Inactivité	22,7	3,5	21,1	4,5
Ensemble 25-64 ans	50,5	3,5	49,1	40,1

1. Le calcul du taux d'accès à la formation a changé, voir *Définitions*.

2. La colonne « Toute formation » ne correspond pas à la somme des colonnes « Formation diplômante » et « Formation non diplômante » car plusieurs formations diplômantes ou non peuvent avoir été suivies au cours des douze derniers mois.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Lecture : 61,1% des personnes âgées de 25 à 34 ans ont participé à au moins une formation au cours des douze mois ayant précédé l'enquête.

Source : Insee, enquête sur la Formation des adultes 2012.

2. Taux d'accès annuel à la formation non diplômante pour raisons professionnelles des personnes en emploi

en %

Caractéristiques de la personne		Caractéristiques de l'établissement (actifs occupés)	
Âge		Nombre de salariés	
25-34	55,4	De 1 à 10	33,3
35-44	51,6	De 11 à 19	41,5
45-54	47,7	De 20 à 49	50,5
55-64	36,6	De 50 à 249	56,1
Sexe		250 ou plus	65,8
Hommes	50,1	Ne sait pas, mais au moins 10	38,8
Femmes	48,0	Secteur d'activité	
Diplôme		Agriculture, sylviculture et pêche	21,7
Diplôme de niveau supérieur à bac+2	66,6	Industrie manufacturière, industries extractives et autres	52,7
Diplôme de niveau bac+2	61,3	Construction	38,1
Bac, brevet professionnel ou équivalent	51,6	Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	45,9
CAP, BEP et équivalent	43,2	Information et communication	63,1
BEPC, DNB, brevet des collèges	39,0	Activités financières et d'assurance	69,1
Aucun diplôme	25,6	Activités immobilières	54,5
Caractéristique de l'emploi (actifs occupés)		Activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien	49,1
Catégorie socioprofessionnelle		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	55,5
Agriculteurs exploitants	32,4	Autres activités de services	44,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	24,6	Ensemble¹	49,1
Cadres et professions intellectuelles	68,3		
Professions Intermédiaires	61,3		
Employés	42,6		
Ouvriers	36,2		
Statut d'emploi			
Non salarié	33,3		
Salarié	51,2		
CDI, fonctionnaire	52,7		
CDD	39,0		

1. Cette figure ne porte que sur les personnes en emploi ; c'est pourquoi le taux d'accès à la formation non diplômante pour raisons professionnelles est de 49,1% contre 40,1% pour l'ensemble des enquêtés (figure 1).

Champ : France métropolitaine, actifs occupés âgés de 25 à 64 ans.

Lecture : 55,4% des personnes âgées de 25 à 34 ans en emploi ont participé à au moins une formation non diplômante pour raisons professionnelles au cours des douze mois ayant précédé l'enquête.

Source : Insee, enquête sur la Formation des adultes 2012.

3.2 Demandeurs d'emploi en formation

La formation professionnelle des **demandeurs d'emploi** est financée principalement par quatre acteurs : les régions, l'État, Pôle emploi et l'Unédic. Le financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des demandeurs d'emploi au cours de leur stage. Certains financeurs, comme les régions ou l'État, financent à la fois des rémunérations et des coûts pédagogiques, d'autres ne financent que la rémunération, comme l'Unédic pour les demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage. 90% des stagiaires sont rémunérés durant leur formation. Au cours de l'année 2011, 545 000 demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, sont entrés en formation en France métropolitaine (566 000 avec les Dom). Au total, 623 000 entrées en formation ont été enregistrées (648 000 avec les Dom), certains stagiaires ayant effectué plusieurs formations pendant l'année. Le nombre de stagiaires ayant débuté une formation a diminué de 5% en 2011 et le nombre total d'entrées en formation de 4%, après une hausse de 16% des entrées en formation l'année précédente.

Les régions constituent le principal financeur des coûts pédagogiques : elles ont pris en charge 57% des formations débutées en 2011. Elles orientent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation sur les jeunes. Ainsi, 52% des stages financés par les régions sont destinés aux jeunes de moins de 26 ans, contre 31% pour les stages de l'État et 26% pour ceux financés par Pôle emploi. En 2011, Pôle emploi a renforcé son action en faveur de la formation

des demandeurs d'emploi en finançant 14% de stages supplémentaires par rapport à 2010 (après + 34% en 2010 par rapport à 2009). Il a ainsi financé 20% des formations pour des demandeurs d'emploi inscrits, qu'ils soient indemnisés ou non. L'État a financé les coûts pédagogiques de 9% des formations débutées en 2011. Le nombre de stages financés par l'État diminue de 35% en 2011, après une hausse de 28% en 2010. Enfin, 15% des formations ont été prises en charge par d'autres financeurs (stagiaires eux-mêmes, 5%, organismes paritaires collecteurs agréés, 6%, Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées, départements...).

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,4 mois. Les stages financés par Pôle emploi sont beaucoup plus courts (2,4 mois) car ils répondent aux besoins de main-d'œuvre immédiats dans une logique d'adaptation aux emplois offerts et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. En revanche, ceux financés par l'État ou les régions sont plus longs (respectivement 4,6 et 4,7 mois).

Sur l'ensemble de l'année 2011, les demandeurs d'emploi ayant débuté une formation représentent 20% du nombre moyen de chômeurs sur l'année. **L'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle** est plus fréquent pour les jeunes que pour leurs aînés : 30% pour les moins de 26 ans. Fin 2011, la **part des demandeurs d'emploi** en cours de formation, inscrits ou non à Pôle emploi, est de 7%. ■

Définitions

Demandeurs d'emploi en formation : personnes sans emploi qui suivent un stage de formation de plus d'un mois, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi.

Taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle au cours d'une année : nombre de demandeurs d'emploi entrés en stage de formation au cours de l'année selon la Base régionalisée des stagiaires (Brest) rapporté à l'effectif moyen sur l'ensemble de l'année de chômeurs au sens du BIT augmenté de celui des demandeurs d'emploi en formation, estimé à l'aide de l'enquête Emploi.

Part des demandeurs d'emploi en formation : nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation en décembre de l'année issu de Brest, rapporté à l'effectif des chômeurs au sens du BIT augmenté des demandeurs d'emploi en formation, mesurés par l'enquête Emploi du 4^e trimestre.

Pour en savoir plus

- « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2011 : baisse de 4% des entrées en formation », *Dares analyses* n° 27, avril 2013.

Demandeurs d'emploi en formation 3.2

1. Nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi suivant le financeur principal des coûts pédagogiques

	2008	2009	2010	2011
État	118 772	64 570	82 578	54 000
Régions	324 984	352 015	373 417	354 916
Stages destinés aux jeunes	166 871	179 672	193 901	188 070
Stages destinés aux adultes	158 113	172 343	179 516	166 846
Pôle emploi	73 857	79 891	106 933	121 981
Actions de formation préalables à l'embauche (AFPE) puis actions de formation préalables au recrutement (AFPR)	27 187	38 667	54 588	33 490
Formations conventionnées	44 706	39 426	50 016	67 227
Autres formations ¹	1965	1798	2329	21264
Stagiaires	36 087	35 325	38 612	33 148
Autres financements²	31 397	29 635	47 799	59 147
Ensemble des entrées en formation	585 097	561 436	649 339	623 192

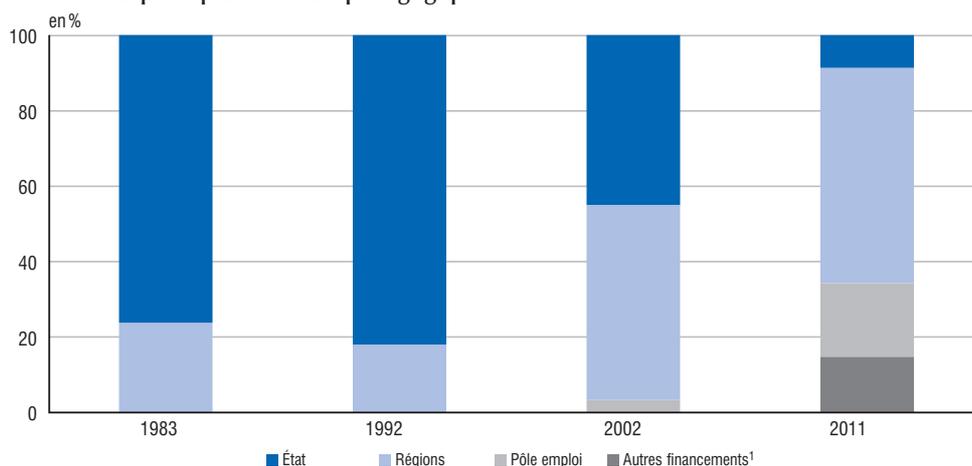
1. Autres formations : formations homologuées et non homologuées par Pôle emploi et, depuis 2010, préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et aides individuelles à la formation (AIF).

2. Autres financements : Agefiph, Opca, départements....

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest).

2. Répartition des entrées en formation suivies par les demandeurs d'emploi selon le financeur principal des coûts pédagogiques



1. Autres financements : stagiaires, Agefiph, Opca, départements....

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) à partir de 2004.

3. Taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle selon le sexe et l'âge

	2010	2011
en %		
Caractéristiques du demandeur d'emploi		
Hommes	21,3	20,4
Femmes	20,8	20,2
Moins de 26 ans	31,5	29,6
De 26 à 44 ans	19,5	19,2
45 ans ou plus	12,1	12,6
Ensemble des demandeurs d'emploi	21,0	20,3

Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) ; Insee, enquêtes Emploi.

3.3 Diplômes en formation continue

La **formation continue** désigne les formations suivies par des personnes ayant terminé leurs études initiales. Elle débouche peu souvent sur une certification ou un diplôme. La grande majorité des diplômes nationaux délivrés à l'issue de la formation continue le sont sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale (MEN) et de l'enseignement supérieur.

En 2011, 121 000 diplômes ont été délivrés en formation continue, soit 49 % de plus qu'en 1998. Le nombre de diplômes ainsi délivrés a nettement augmenté entre 1998 et 2004 et se stabilise depuis 2005. Ce sont à 30 % des diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, mentions complémentaires, brevets professionnels, brevets de technicien ou baccalauréat) et à 70 % des diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, diplômes nationaux ou **diplômes d'établissement** délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes). Cette répartition entre le secondaire et le supérieur est relativement stable sur l'ensemble de la période 1998-2011.

À partir de 2002, la progression du nombre de diplômes délivrés au niveau secondaire est tirée par le **niveau V de formation**, en particulier le CAP. Dans les lycées, la formation continue reste concentrée sur un petit nombre de spécialités. Plus de 700 spécialités de formation sont accessibles mais les quinze premières totalisent la

moitié des lauréats ; les premières spécialités demandées concernent le secteur tertiaire.

En 2011, parmi l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés en formation continue, 56 % sont des diplômes nationaux délivrés par les universités, le Cnam ou leurs composantes, taux en hausse de 8 points cette année après avoir été quasi stable depuis 1998. 24 % sont des diplômes d'établissement (en baisse de 20 points sur la période) et 20 % des BTS (part ayant presque doublé sur la période). Entre 2010 et 2011, le nombre de diplômes du supérieur délivrés croît légèrement (+3 %), avec une forte hausse des diplômes nationaux (+20 %) et une forte baisse des diplômes d'établissement (-18 %). Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (près de 10 000 diplômes délivrés dont 60 % dans les IUT) et le master professionnel (près de 7 000 diplômes délivrés). Par ailleurs, le succès du diplôme d'accès aux études universitaires (**DAEU**) ne se dément pas : 5 000 diplômes de ce type ont été délivrés en formation continue permettant à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire.

11 % de la population âgée de 30 à 69 ans a décroché son plus haut diplôme par le biais de la formation continue (diplôme obtenu plus de deux ans après avoir terminé sa formation initiale). Cela concerne 7 % des individus âgés de 30 à 39 ans et 14 % de ceux âgés de 60 à 69. ■

Définitions

Formation continue : formation délivrée à des adultes et des jeunes engagés dans la vie active. Selon l'article L900-1 du Code du travail, la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue.

Diplômes d'établissement (ou diplômes d'université) : diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

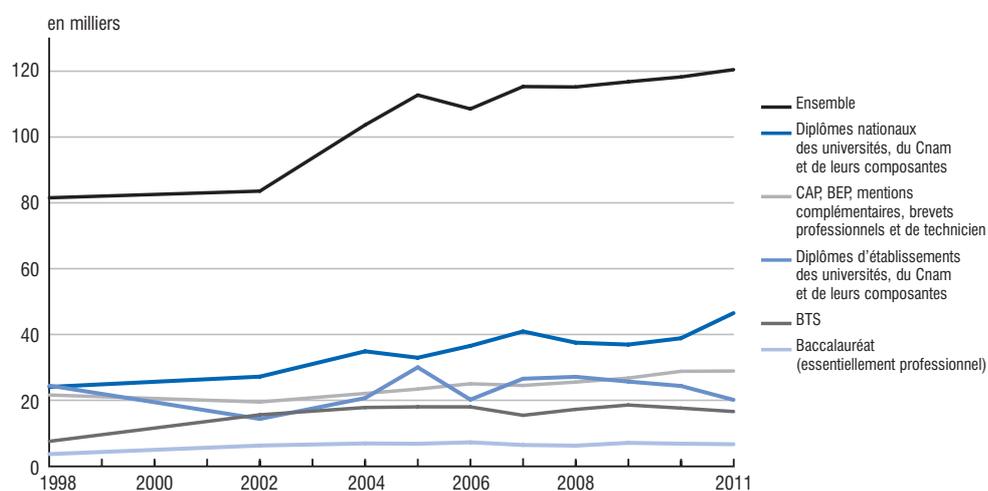
Niveaux de formation, DAEU : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « La formation continue universitaire en 2010 est dynamique », *Note d'information* n° 12-22, Depp, décembre 2012.
- Classification for learning activities – Manual, Population and social conditions 3/2006/F/N° 31*, Eurostat, 2006.

Diplômes en formation continue 3.3

1. Diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue



Champ : France.
Sources : Depp, enquêtes 4, 6 et 60 ; Cnam.

2. Part des personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé après une interruption du parcours d'études selon l'âge

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	en %
De 30 à 39 ans	7,5	7,2	6,7	7,1	7,1	7,7	7,4	
De 40 à 49 ans	10,5	10,3	9,6	10,1	10,4	10,6	10,6	
De 50 à 59 ans	14,0	12,8	11,8	11,8	12,7	12,3	12,2	
De 60 à 69 ans	14,7	14,3	13,8	14,8	14,7	13,8	13,5	
Ensemble	10,8	10,4	9,8	10,2	10,6	10,6	10,5	

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 69 ans déclarant posséder au minimum un CAP.
Lecture : en 2012, 7,4% des personnes âgées de 30 à 39 ans possédant pour diplôme le plus élevé un diplôme supérieur ou égal au CAP, ont obtenu ce diplôme après une interruption du parcours d'études d'au moins deux ans.
Note : seules les interruptions de parcours de deux ans minimum après la fin des études initiales sont prises en compte.
Sources : Insee, enquêtes Emploi, calculs Depp.

3.4 Validation des acquis de l'expérience

Depuis la loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une troisième voie d'accès aux diplômes et titres professionnels, parallèlement aux formations initiales et continues. Elle permet à toute personne d'obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle. Cette expérience peut avoir été acquise bénévolement, au travers d'activités salariées ou non. Les ministères ont aménagé progressivement leurs certifications afin de les rendre accessibles par la VAE. Les ministères de l'Emploi, des Affaires sociales, de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Jeunesse et des sports l'ont entrepris dès 2002 ou 2003. À partir de 2005, l'offre s'est élargie aux ministères de la Défense, de la Culture et des Affaires maritimes. Les organismes consulaires ont aussi ouvert l'accès à leurs diplômes ainsi que les branches professionnelles pour leurs certificats de qualification professionnelle (CQP).

Depuis 2007, le nombre de candidats certifiés oscille entre 28 000 et 32 000 par an. Le nombre cumulé de personnes certifiées par la voie de la VAE s'élève à près de 230 000 depuis 2002. En 2011, 65 000 dossiers de candidatures à un titre professionnel ont été jugés recevables. 51 600 candidats se sont présentés devant un jury et 29 800 ont obtenu une validation totale, soit un taux de réussite de 58%. Ce taux de réussite atteint 84% pour les candidats aux titres du ministère de la Défense, 77% pour le ministère de l'Agriculture et 73% pour le ministère de l'Emploi. L'Éducation nationale reste toujours le principal certificateur. En 2011,

46% des candidats certifiés par la VAE, soit 14 000 personnes, ont obtenu un diplôme de ce ministère. Toutefois, sa prédominance se réduit depuis 2005, avec la montée en charge des diplômes des autres ministères.

La VAE concerne principalement des femmes. En 2011, hors ministère de l'Enseignement supérieur, elles représentent 74% des candidats aux titres et diplômes des ministères certificateurs. Cette part a peu varié depuis 2004 sauf dans l'Éducation nationale où elle a légèrement augmenté. À l'inverse, la proportion d'hommes parmi les candidats aux titres du ministère de l'Emploi progresse. La part des femmes est la plus élevée dans les ministères des Affaires sociales et de la santé (96% des candidats) où les diplômes délivrés concernent des métiers très féminisés : auxiliaire de vie sociale, aide soignant, etc.

Obtenir un diplôme par la VAE nécessite d'avoir acquis une expérience professionnelle d'au minimum 3 ans dans le domaine visé. Ainsi, 7 candidats sur 10 ont entre 30 et 49 ans, les moins de 30 ans étant largement minoritaires (10% en 2011, tous ministères confondus). Lorsqu'ils se présentent à la VAE, 71% des candidats occupent un emploi et 29% sont demandeurs d'emploi. Ces derniers s'orientent le plus souvent vers un titre du ministère de l'Emploi ou un diplôme du ministère de l'Éducation nationale.

Les diplômes de niveau V (CAP et BEP) ou IV (baccalauréat) sont toujours majoritaires parmi ceux visés par les candidats. Hors ministère de l'Enseignement supérieur, 7 candidats sur 10 se positionnent sur ces niveaux. Plus de la moitié des candidats cherchent à valider un titre ou diplôme de niveau V. ■

Pour en savoir plus

- « La VAE en 2011 dans les ministères certificateurs : le nombre de diplômes délivrés reste stable », *Dares analyses* n° 091, décembre 2012.
- « La VAE en 2010 au ministère chargé de l'emploi : moins de candidats mais un nombre de titres délivrés stable », *Dares analyses* n° 079, octobre 2011.

Validation des acquis de l'expérience 3.4

1. Titres et diplômes obtenus par la VAE selon le ministère certificateur

	Ministère								Ensemble des ministères certificateurs
	Éducation nationale (CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture	Affaires sociales et Santé	Emploi	Défense	Culture	Affaires maritimes	
2006	13 636	1 842	237	5 013	4 514	53	14	33	25 342
2007	13 855	2 154	257	7 316	5 478	51	396	15	29 522
2008	14 127	2 016	338	5 719	5 482	185	396	9	28 272
2009	14 813	2 154	401	8 308	5 580	266	97	9	31 628
2010	13 220	2 225	370	7 578	5 479	378	56	14	29 320
2011	13 561	2 397	431	7 047	5 912	375	51	39	29 813

Champ : France.

Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports), traitement Dares.

2. Profil des candidats présentés à la VAE en 2011

en %

	Ministère							
	Éducation nationale (CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture (hors ens. sup.)	Affaires sociales et Santé ²	Emploi (hors centres agréés)	Défense	Affaires maritimes	Ensemble hors ministère de la culture
Sexe								
Hommes	33,5	...	72,6	4,1	48,9	93,3	100,0	25,9 ³
Femmes	66,5	...	27,4	95,9	51,1	6,7	0,0	74,1 ³
Ensemble	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge								
Moins de 30 ans	9,9	6,4	14,2	7,9	20,3	2,2	1,1	10,2
De 30 à 39 ans	35,6	36,8	40,9	25,3	28,4	41,2	17,8	31,4
De 40 à 49 ans	40,5	39,7	32,8	41,9	34,2	40,0	64,4	40,1
50 ans ou plus	14,0	17,1	12,2	24,9	17,1	16,6	16,7	18,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Situation								
Demandeur d'emploi	25,0	14,2 ¹	9,7	22,7	62,3	1,1	1,1	28,9
En emploi	74,1	85,2 ¹	89,1	70,5	37,7	97,3	98,9	70,5
Inactif	0,9	0,6 ¹	1,3	0,4	0,0	1,6	0,0	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau du titre ou diplôme demandé								
Niveau V	25,4	...	16,7	88,4	58,1	1,3	47,1	53,2 ³
Niveau IV	29,2	...	45,3	0,4	21,6	8,1	19,6	17,4 ³
Niveau III	43,0	...	38,0	7,9	19,8	50,8	21,6	26,6 ³
Niveau II	1,2	...	0,0	3,1	0,5	38,7	11,8	2,2 ³
Niveau I	1,3	...	0,0	0,2	0,0	1,1	0,0	0,7 ³
Ensemble	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de candidats présentés	20 948	4 324	558	17 147	8 126	447	90	51 640

1. Les données portent sur les candidats ayant obtenu le titre ou le diplôme complet.

2. Pour les ministères chargés des affaires sociales et de la santé, les données sont hors Cafés (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social ou de service d'intervention sociale).

3. Hors ministère de l'Enseignement supérieur.

Champ : France.

Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports), traitement Dares.

3.5 Formation continue financée par les entreprises

Les entreprises sont le principal contributeur à la dépense nationale de formation professionnelle continue, essentiellement par le biais de la formation qu'elles dispensent à leurs salariés. Le système français se caractérise par une obligation de financement de la formation (0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés, 1,05% pour celles de 10 à 19 salariés et 1,6% au-delà). Cette obligation est en moyenne largement dépassée puisque le taux de participation financière s'établit, dans les entreprises de 10 salariés et plus, à 2,8% de la masse salariale en 2011. Mais cet effort reste très inégalement réparti selon la taille et le secteur d'activité. Ainsi le taux de participation financière est de 1,3% pour les entreprises de 10 à 19 salariés lorsqu'il atteint 4,0% pour les entreprises de plus de 2 000 salariés. Il dépasse 5,0% dans les secteurs des télécommunications, de la cokéfaction-raffinage ou de la production et distribution d'électricité mais est inférieur à 1,8% dans l'hébergement-restauration ou l'agriculture. Malgré cette hétérogénéité, le taux de participation financière des entreprises est relativement stable dans le temps.

Les taux d'accès à la formation et la durée par stagiaire varient également selon la taille des entreprises et leur secteur. Depuis 1974, le taux d'accès à la formation professionnelle – rapport du nombre de salariés ayant suivi une formation aux effectifs totaux – a considérablement augmenté, passant de 17% à 43% tandis que la durée moyenne par stagiaire diminuait de 62 à 29 heures. Globalement le nombre d'heures de formation par salarié a faiblement évolué : il était de 10,6 heures par salarié en 1974, a culminé à

15,8 heures en 1992 pour décroître ensuite à 10,9 en 2003. Il s'est depuis stabilisé pour s'établir à 12,5 en 2011.

Les salariés peuvent accéder à la formation par différentes voies. Outre le plan de formation élaboré par l'entreprise, dont la première vocation est d'adapter les salariés aux postes de travail, le droit individuel à la formation (DIF) et la **période de professionnalisation** permettent aux salariés de développer leur professionnalité. Le DIF, introduit en 2004, octroie un crédit de 20 heures par an, cumulables jusqu'à 120 heures si elles ne sont pas consommées. De fait, l'accès au DIF (5,1% des salariés dans les entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé en 2011), comme le nombre d'heures utilisées (22,8 heures par bénéficiaire) se situent à un niveau relativement faible. Le régime de croisière du dispositif (un usage fréquent pour une durée de 20 heures ou autour de 120 heures pour un sixième des salariés) n'a jamais été atteint. Si le DIF avait pour objectif de réduire les inégalités d'accès de par son caractère individuel, la taille de l'entreprise comme la catégorie sociale du salarié jouent encore un rôle important. Autre dispositif résultant de la réforme de la formation professionnelle de 2004, la période de professionnalisation est mobilisée par 14,7% des entreprises et concerne 2,2% des salariés. Le nombre d'heures par bénéficiaire est stable avec 73,1 heures en 2011. Cette durée des périodes de professionnalisation apparaît faible relativement à l'objectif poursuivi, à savoir permettre de consolider significativement la carrière professionnelle des bénéficiaires. ■

Définitions

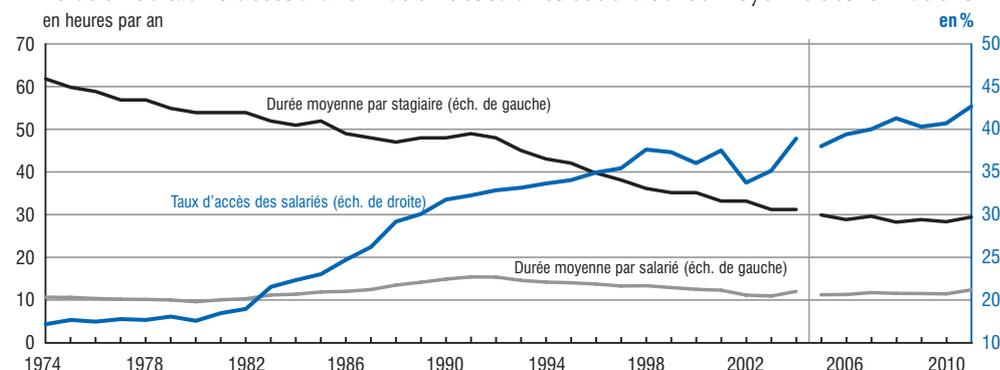
Période de professionnalisation : elle vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, par des actions de formation alternant des enseignements théoriques et pratiques.

Pour en savoir plus

- « Le DIF : la maturité modeste », *Bref* n° 299-2, Céreq, mai 2012.
- *Quand la formation continue*, Céreq, 2009.
- « Annexe au projet de loi de finances pour 2013, Formation Professionnelle », www.performance-publique.budget.gouv.fr
- www.cereq.fr

Formation continue financée par les entreprises 3.5

1. Évolution du taux d'accès à la formation des salariés et de la durée moyenne des formations



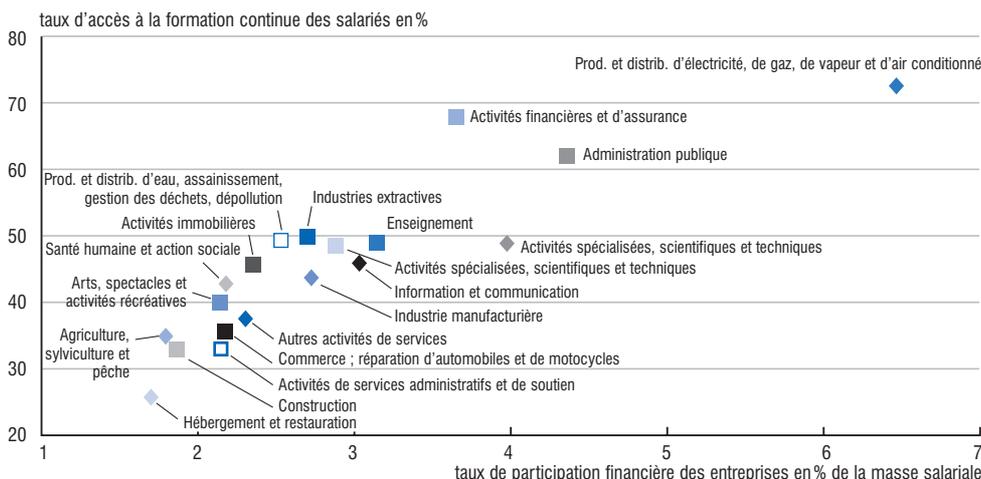
Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
 Note : rupture de série entre 2004 et 2005 suite à un nouvelle méthode de redressement.
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

2. Taux d'accès des salariés et durée moyenne des formations en 2011 selon la taille de l'entreprise

	Formation ¹		Droit individuel à la formation		Période de professionnalisation	
	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire
10-19 salariés	15,0	26,5	1,9	23,0	1,2	70,1
20-49 salariés	23,4	26,4	2,7	21,9	1,6	81,8
50-259 salariés	38,5	25,8	3,9	22,6	2,1	71,8
250-499 salariés	48,0	25,7	4,9	22,5	2,1	81,0
500-1999 salariés	53,9	27,6	5,9	22,7	2,8	70,2
2000 salariés ou plus	58,6	34,3	8,5	23,1	2,7	69,9
Ensemble	42,8	29,2	5,1	22,8	2,2	73,1

1. Hors congé individuel de formation (CIF), alternance et contrat de professionnalisation, y.c. le droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation.
 Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

3. Taux de participation financière et taux d'accès à la formation des salariés en 2011 selon le secteur d'activité



Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus, formation hors congé de formation (CIF), contrat de professionnalisation ou alternance.
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.